

1.3. Les modes d'hébergement et leur importance respective

La distinction entre établissements pour enfants et établissements pour adultes historiquement très ancrée a été pérennisée par les textes. Elle persiste même si parfois, et pour d'autres raisons, de jeunes adultes demeurent dans les I.M.PRO au-delà de 20 ans.

1.3.1. Les établissements pour l'enfance handicapée

Le rapport de l'I.G.A.S. mentionne que le dispositif comprend 1900 établissements disposant de 133.000 places (France + DOM). Il faut ajouter les services rattachés aux établissements mais disposant d'un budget distinct :

- une cinquantaine de placements familiaux spécialisés soit 1600 places
- une centaine de services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SSESD) soit 2000 places prenant en charge 3600 enfants hors établissements
- 135 CAMSP pour les moins de 6 ans
- 550 CMPP pour les 6/18 ans
- une douzaine de Bureaux d'aide psychologique universitaire (B.A.P.U.) ouverts aux étudiants et aux jeunes de plus de 18 ans.

Il faut ajouter, plus récemment, dans le cadre de la politique d'intégration scolaire la création de services de soins et d'éducation spécialisée à domicile intervenant au sein des écoles relevant de l'éducation nationale avec prise en charge assurance maladie. Il s'agit le plus souvent d'équipe de soins sortant des établissements spécialisés.

Les 133.000 places des 1900 établissements étaient occupées, fin 1982 par 120.600 enfants, adolescents ou jeunes adultes soit un coefficient d'occupation de 91 % avec une répartition par nature de handicaps donnée par le tableau ci-dessous :

Déficiences	Capacité totale	Capacité moyenne par ets.	Taux d'occup. par ets.	Effectifs présents	%
Mentale	97.300	69.9	91	88.700	73.6
Motrice	8.600	65.4	93	8.000	6.6
Sensorielle	14.100	103.4	83	11.700	9.7
Comportementale	13.000	58.4	94	12.200	10.1
Ensemble	133.000	70.4	91	120.600	100